



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2022-09-02

SEANCE 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 22 septembre 2022

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, ROUX Patrick, SABLAYROLLES Evelyne, RICHER Pascale, CARRIÈRE Jean-Louis, GUILLES Bernard, DEVORA Daniel, ESCRIEUT Patrice, PINAUD Jérôme.

Membres absents et excusés : TUDELA François a donné procuration à DEVORA Daniel, BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale, GALTIER Patrice a donné procuration à ROUX Patrick, MALET Jacques a donné procuration à GUILLES Bernard, ZINDEL Laurent a donné procuration à CAUSSINUS Serge.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Validation de devis relatifs à une réparation de fuite d'eau potable et du réseau unitaire d'eau usées au niveau de l'église sur le chemin de ronde

Monsieur le Maire expose le problème de fuite d'eau potable et du réseau unitaire d'eau usée observé au niveau de l'église sur le chemin de ronde.

Il propose au conseil les deux devis suivants :



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
Centre d'Exploitation de la Montagne Noire

Zone d'activités de Louman - 31460 MAUREVILLE
Tél. 05.62.18.62.62 - Fax 05.62.18.62.63
Mail: maureville@reseau31.fr - www.reseau31.fr
Siret 200 023 596 00022 - TVA intra FR08200023596

DEVIS DE TRAVAUX

N° devis	202 2090004
Date	19/09/2022
N° d'intervention	202 2090010

Monsieur le Maire

COMMUNE DE VALLEGUE

Pla de la Mairie
31290 VALLEGUE
FRANCE
Tél 05 62 27 24 52

Référence équipement : 31566-300

Objet : Réparation d'une fuite d'eau installation particulière
Place de la mairie à VALLEGUE

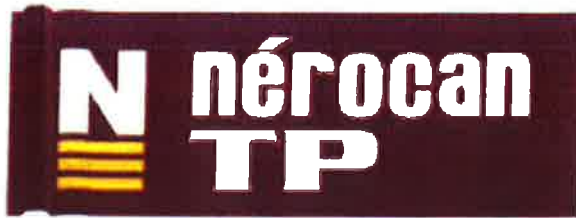
Code	Libellé	Qte	Unité	Prix Unit. € HT	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC
LJ025	Manchon laiton Serrage Extérieur 25x25	1.00	unité	13,52 €	13,52 €	2,30 €	15,82 €
LJ025	Jonction laiton Serrage Extérieur 25x25	1.00	unité	8,96 €	8,96 €	1,79 €	10,75 €
EN020	Compensateur	0.30	tonne	94,56 €	28,37 €	5,31 €	33,68 €
CO010	Grave 0/10	0.50	tonne	13,86 €	6,93 €	1,29 €	8,22 €
AO011	Mati d'oeuvre ouvrier qualifié - jours ouvrés	6.00	heure	41,10 €	246,60 €	49,32 €	295,92 €
BO10	Véhicule léger	3.00	heure	9,60 €	28,80 €	5,76 €	34,56 €
BU20	Camion 23 t	1.00	heure	26,70 €	80,10 €	16,02 €	96,12 €
BO60	Mini pelle et remorque	3.00	heure	14,00 €	42,00 €	8,40 €	50,40 €

Observations:

Montant total H.T.	453,46 €
T.V. A. 20%	90,69 €
Montant total T.T.C.	544,15 €

Date de validité du devis : 22/11/2022

Un exemplaire du présent devis doit nous être retourné revêtu de la mention "Lu et Approuvé",
Le demandeur,



ZA Borde Blanche Nord - BP 60018
20, Chemin de la Camave

31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Tel : 05 61 81 66 88

Fax : 05 61 27 24 88

contact@nerocan.fr / www.nerocan.fr

Devis : TP2209 3513BE
en date du 28 Septembre 2022

MAIRIE DE VALLEGUE

Village

31290 VALLEGUE

VALLEGUE - REPRISE D'UNE CANALISATION D'EAUX USEES

N°	Désignation	Quantité	Un	P.U en €	Total H.T. €	TVA	
1	Transfert du matériel	1,00	FT	200,00	200,00	20,00	
2	Constat d'huissier	1,00	FT	400,00	400,00	20,00	
3	Location d'une pelle spéciale pour le passage au portillon	1,00	FT	350,00	350,00	20,00	
4	Terrassement comprenant la localisation de la fuite, la réparation et le remblaiement	1,00	FT	1 650,00	1 650,00	20,00	
Validité de l'offre : 1 mois					TOTAL H.T Hors option et variante		2 600,00
Mode de règlement : Règlement par virement à 30 jours fin de mois					T.V.A. à 20,00%		520,00
					TOTAL T.T.C.		3 120,00

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation, ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur les prix. Taux d'intérêts en cas de retard de paiement : 3 fois le taux légal de la Banque de France (loi N° 92-145 du 31/12/92).

La réalisation de travaux par notre entreprise implique l'acceptation sans réserve par le client de nos Conditions particulières et générales de vente figurant au présent document. Il reconnaît en avoir pris pleine connaissance.

Lu et accepté le présent devis avant le début des travaux.

Bon pour accord, le 30/09/2022 signé le Client

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après étude des devis proposés, le conseil municipal,

DECIDE :

- d'accepter ces devis,
- de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour les signer avec la mention « Bon pour accord »

ADOPTÉ : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmission au représentant de l'Etat le : 06/10/2022

Publicité électronique le : 06/10/2022